

Vous commenterez l'extrait suivant de l'article de Catherine Achin, « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, 2005/3 (Vol. 55), p. 477-499.

Les modes d'exercice de la profession de député varient-ils en fonction du genre ? Une première façon de répondre à cette question consiste à comparer la répartition des femmes et des hommes députés par commission.

On sait que pour la formulation d'une « demande » de commission particulière par un parlementaire, entrent en ligne de compte divers paramètres, et en premier lieu son intérêt personnel, qui consiste notamment à produire un travail législatif en direction de sa circonscription en vue d'une réélection. Quant à la probabilité d'acceptation de la « demande » du député par son groupe parlementaire, elle dépend là aussi de critères variés : l'ancienneté du député, son « envergure » politique (responsabilités au sein de l'état-major du parti, exercice préalable de mandats exécutifs, etc.), sa spécialisation, notamment professionnelle, tout comme la prosaïque nécessité de répartir les députés dans les diverses commissions en fonction des places disponibles. Si ce sont les dirigeants des groupes parlementaires qui décident réellement de la commission dans laquelle siègeront leurs députés, il est alors utile d'analyser la répartition des élus dans les commissions parlementaires depuis 1945, afin de saisir l'influence éventuelle du genre sur le type de compétences « reconnues » en matière législative.

Une enquête qualitative a permis de mettre en évidence trois types de discours des femmes élues nouvelles députées par rapport au choix de leur commission : il y a tout d'abord celles qui ont souhaité siéger dans la commission relevant de compétences féminines traditionnelles « auto-reconnues », notamment les Affaires sociales et culturelles, et qui le plus souvent ont rencontré l'assentiment de leur groupe parlementaire. C'est par exemple le cas de K., institutrice, élue en 1958 en Algérie : « Comme j'avais été dans l'enseignement, j'ai voulu faire partie de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. Il n'y a pas eu de problèmes ».

Il y a ensuite celles qui ont souhaité siéger, en raison de leurs compétences professionnelles d'origine, ou en raison des caractéristiques de leur circonscription d'élection, dans une commission bien spécifique, voire « prestigieuse ». Ainsi, O., assistante sociale, députée PS en 1981, disposant de solides capitaux associatifs et partisans, mais d'aucun autre mandat électif, qui souhaitait siéger dans la Commission de la Production et des Échanges en raison des caractéristiques de sa circonscription, raconte les difficultés rencontrées pour voir son choix avalisé : « J'ai fait des pieds et des mains, je suis arrivée à l'Assemblée pour être à la Commission Production et Échanges où sont tous les problèmes industriels et commerciaux. J'ai eu beaucoup de mal. Parce que même dans mon propre parti, une femme qui débarque comme ça, qui n'avait pas eu d'autres mandats, mais vous imaginez je n'avais même pas eu d'autres mandats avant, alors bon. Qui en plus avait été assistante sociale, enfin voyez c'était vraiment, j'étais destinée à la Commission Sociale. (...) Je leur ai dit dès le départ : moi dans ma

circonscription, on a quatre ou cinq très grosses entreprises dont certaines qui vont être nationalisées, j'ai d'énormes problèmes industriels, je vais dans cette commission là ! Bon. J'y suis arrivée, mais de justesse ».

Celles qui obtiennent la commission prestigieuse de leur choix ont souvent tendance à nier l'existence de discriminations de genre. Par exemple, L., députée UDF de 1978 à 1997, qui dispose de solides capitaux, aussi bien sociaux (elle a été PDG d'une grande entreprise aux États-Unis) que politiques (ancienne résistante et vice-présidente de son parti), dit avoir « choisie » la Commission des Affaires étrangères et l'avoir obtenue sans difficulté : « Moi, j'ai choisi la Commission des Affaires étrangères, parce que j'ai été toute ma vie dans l'international et c'est très intéressant [...]. Depuis 10 ans, je suis rapporteur du commerce extérieur de la France. On m'a souvent dit : est-ce que ça vous a gêné d'être femme ? J'ai dit non, ça ne m'a pas gêné, ça ne m'a pas aidé, ça ne m'a rien fait du tout ».

On identifie enfin des députées qui ont été placées dans des commissions, au sommet ou au bas de la hiérarchie de celles-ci, sans avoir eu l'opportunité d'exprimer un quelconque « choix » : dès lors, elles peuvent être satisfaites ou non...

Sans surprise une nouvelle fois, les femmes élues députées entre 1945 et 2000 siègent, lors de leur premier mandat, en majorité dans des commissions relevant des compétences classiquement considérées comme plus « féminines » : Social, Famille, Santé, Culture, Jeunesse et Sport.

Tableau 2 : Répartition des députés élus en 2002 par commission

	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Pourcentage de femmes dans chaque commission (%)</i>	<i>Répartition des femmes par commission (%)</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Pourcentage d'hommes dans chaque commission</i>	<i>Répartition des hommes par commission (%)</i>
Défense nationale et forces armées	4	5,9	5,5	64	94,1	12,8
Affaires culturelles familiales et sociales	35	24,3	47,9	109	75,7	21,7
Affaires économiques environnement territoire	18	12,5	24,6	126	87,5	25,1
Affaires étrangères	6	8,2	8,2	67	91,8	13,4
Finances économie générale plan	2	2,7	2,7	71	97,3	14,2
Lois constitutionnelles législations adm. gén.	8	11,1	11	64	88,9	12,8
<i>Total</i>	<i>73</i>		<i>100,0</i>	<i>501</i>		<i>100,0</i>

Source : Assemblée nationale (<<http://www.assemblee-nationale.fr>>).